

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**AGENCE DE PREPARATION : PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION
DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (PHASAOC)
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE
PHASE 2 (PDACG2)**

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771– GN / Don N° D713 – GN

GN-PDACG 2 -AGRICULTURE-556403-CS-INDV

**Recrutement du/de la Spécialiste de la Sauvegarde
Environnementale (SSE) pour le Projet de
Développement de l'Agriculture Commerciale en
Guinée Phase 2 (PDACG2)**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU
SPECIALISTE DE LA SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE (SSE) DU Projet de
Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée Phase 2 (PDACG2)**

NUMERO DE L'ACTIVITE GN-PDACG 2 -AGRICULTURE-556403-CS-INDV

AMI N°001-MA/PDACG2/2026

Date de début : 14 juillet 2026

Date de fin : 31 juillet 2026

I- Contexte et Justification

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée Phase 2 (PDACG2) s'inscrit dans l'exécution de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) arrimé au Plan de Développement Economique et Social responsable de la Guinée dénommé "Programme SIMANDOU 2040" en son Pilier 1 : Agriculture – Industries alimentaires & Commerce, en vue de faire de l'agriculture le moteur de croissance socio-économique inclusive et durable de la Guinée. Le projet s'inscrit dans la logique d'intervention de l'Initiative AgriConnect Guinée et vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'approche du projet est fondée sur la transformation du secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés en Guinée en vue de développer des chaînes de valeur agricole en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Kankan – Mamou - Kindia et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial dans les agropoles retenus pour le Programme Simandou 2040 et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

Les interventions du programme axées sur trois chaînes de valeur (riz, fonio et volaille) centrées autour des pôles de croissance du programme Simandou 2040 : Kankan, Mamou et Kindia. Ces sites ont été sélectionnés pour leur capacité à favoriser la transformation des

chaînes de valeur ciblées. Dans la région de Boké, les activités essentielles de la phase1 seront consolidées.

Le PDACG2 sera financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans.

Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

1. **Composante 1** : Investissements structurants pour l'agriculture commerciale -Cette composante renforce les fondements du marché, les infrastructures physiques et numériques, ainsi que les connaissances nécessaires au développement d'une agriculture commercialement viable et adaptée au climat. Il s'agit de i) établir des modèles d'agrégation axés sur le marché qui relient les petits exploitants aux marchés commerciaux en déployant des solutions AgTech pour cartographier les acteurs de la chaîne de valeur, les parcelles de production et les points de blocage ; ii) développer des infrastructures écoénergétiques et résilientes au climat en développant la production de riz et de maïs irrigués, en réhabilitant et en construisant des systèmes d'irrigation, en renforçant les systèmes de stockage, d'agro-logistique et de chaîne du froid, et en établissant des plateformes publiques numériques interopérables telles que des registres agricoles unifiés, des systèmes d'information sur les marchés et des services de données sur les sols, alignés sur des investissements complémentaires dans les routes rurales, l'électricité et les transports afin de positionner les agropoles comme des pôles compétitifs et intégrés ; iii) améliorer la productivité, la résilience et la qualité des produits par la consolidation du continuum recherche-vulgarisation-innovation grâce à la modernisation des stations de recherche agricole et des centres de formation à la vulgarisation, notamment par l'acquisition de laboratoires modernes, d'équipements et d'outils numériques.
2. **Composante 2 : Développement des services financiers et réduction des risques liés aux investissements privés** – A travers cette composante, il est prévu de déployer un ensemble d'instruments complémentaires de financement du GBM, notamment les subventions de contrepartie du les guichets de garantie partielle de portefeuille déjà expérimentés pal le GBM dans le cadre de la Phase 1 du PDACG et autres interventions de la SFI. Deux institutions publiques seront accompagnées à cet effet : le Fonds de Garantie Partielle aux Entreprises (FGPE) et le Fonds de Développement Agricole (FODA)

3. **Composante n°3 : Établissement d'un environnement favorable à l'agriculture commerciale** - Cette composante vise à améliorer les politiques, les systèmes réglementaires et les capacités institutionnelles afin d'attirer les investissements privés. Il est prévu de : i) soutenir les réformes clés (telles que l'adoption d'une politique nationale des semences, la mise en place d'un registre foncier numérique pour renforcer la sécurité foncière, l'élaboration d'une stratégie de commercialisation du fonio et d'une loi sur les organisations agricoles interprofessionnelles, ainsi que la création d'un Bureau national de développement du riz ...) ; ii) soutenir les systèmes sanitaires et phytosanitaires (SPS) à travers l'actualisation de la réglementation, la mise en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour les ravageurs et les maladies, la modernisation des laboratoires et la promotion des normes de qualité, la traçabilité et la marque « Origine Guinée » ; iii) renforcer les capacités opérationnelles des institutions publiques et des organisations de la chaîne de valeur grâce à des formations, de l'assistance technique et des investissements dans les domaines de l'agriculture numérique, de la certification, de la coordination et de l'engagement du secteur privé de manière – afin de garantir des services de qualité et une meilleure gouvernance du secteur.
4. **Composante 4 : Gestion et coordination du projet** - Cette composante financera : a) les coûts de fonctionnement de l'Unité de coordination du projet (UCP) et la coordination multisectorielle aux niveaux central et décentralisé, y compris les fonctions techniques, fiduciaires (approvisionnement et gestion financière) et environnementales et sociales ; b) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour appuyer la mise en œuvre efficace du projet ; c) le suivi et l'évaluation (S&E) et les systèmes d'information de gestion ; d) le développement et la maintenance du site Web du projet ; e) les évaluations initiales, à mi-parcours et finales, y compris les évaluations d'impact ; f) communications et mobilisation des parties prenantes; (g) mécanismes de règlement des griefs, éthique et activités d'échange de connaissances; (h) diffusion des résultats du projet; et (i) coûts de réinstallation pour indemniser les personnes touchées par les activités du projet, principalement le développement de zones de gestion hydro-agricoles.
5. **Composante n°5 : Intervention d'urgence** - Cette composante constitue un fonds d'urgence qui peut être débloqué en cas de catastrophes naturelles donnant lieu à une situation d'état d'urgence officiel, ou à une demande du Gouvernement. La composante financera les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

La mise en œuvre du Projet sera effectuée sous la responsabilité et la coordination du ministère de l'Agriculture (MA) qui s'appuiera sur une unité autonome de coordination de projet (UCP) implantée au sein de l'Unité de suivi de la mise en œuvre du Pilier I du Programme Simandou 2040. L'UCP sera responsable de la coordination générale du projet, de la gestion fiduciaire, de la supervision technique et de l'assurance qualité, des garanties environnementales et sociales, de l'inclusion des femmes, de la gestion des sous-projets et des protocoles d'accord (PA), du suivi et de l'évaluation, ainsi que de l'exécution du plan de travail et du budget annuels approuvés. L'UCP sera dirigée par un coordonnateur de projet à temps plein, sélectionné au sein de la fonction publique et rémunéré par des indemnités financées par le projet.

Le présent document représente les termes de référence pour le recrutement du **du/de la Spécialiste de la Sauvegarde Environnementale (SSE)** de l'UCP du projet. Il précise les missions, les tâches, les qualifications et les modalités de sélection.

II- Rôle et responsabilités

Les présents termes de références concernent la mission, les responsabilités et les tâches **du (de la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale**.

2.1. Rôle

Le (la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale aura la responsabilité d'assurer la gestion appropriée des aspects environnementaux (notamment environnement biophysique, santé et sécurité des personnes, risques liés aux installations classées pour la protection de l'environnement) des activités du projet sous la supervision et la coordination directes du coordinateur (de la coordinatrice) du projet et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.

A cet effet, le (la) Spécialiste en Sauvegarde environnementale veillera à l'intégration et à la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution des activités du projet, et lors de sa mise en œuvre. Pour ces tâches, le (la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et le (la) Spécialiste en Sauvegarde sociale, développement social et genre, sont appelés à travailler conjointement pour la planification, la coordination des activités et le suivi de la préparation et la mise en œuvre des documents de sauvegarde du projet PDACG2 conformément aux conditions de l'Accord de financement et du Plan d'Engagement Environnemental et Social, pour une prise en compte harmonisée des mesures de sauvegardes environnementales et sociales.

2.2. Rattachement et supervision

Le (la) Spécialiste en Sauvegarde environnementale recruté(e) dans le cadre de ces termes de référence travaillera en étroite collaboration avec le(la) Spécialiste en Sauvegarde sociale, développement social et genre et rendra compte directement au coordinateur du projet. Le (la) Spécialiste interagira également avec les équipes de la Banque mondiale **Responsabilités générales**

Placé(e) sous la supervision directe du (de la) Coordinateur du projet, **le (la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale** du projet est chargé(e) de :

- Assurer la conformité environnementale du projet, mais aussi la coordination et le suivi des études environnementales en veillant au respect des différentes étapes de la procédure de préparation, d'élaboration et de mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale suivant les exigences du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale et selon les dispositions de la réglementation nationale guinéenne en matière environnementale ;
- Fournir un soutien technique sur les aspects environnementaux pertinents pour le projet ;
- Assurer le renforcement des capacités des responsables et spécialistes techniques et acteurs institutionnels et partenaires nationaux et locaux du projet sur la prise en compte des aspects de sauvegardes environnementales et faciliter le transfert de connaissance et les échanges d'expériences et la synergie des actions ;
- Veiller à ce que les questions de changements climatiques, de prévention des risques et gestion des catastrophes soient prises en compte dans les différentes activités du projet ;
- Prendre en compte les questions de sauvegardes conjointement avec le (la) Spécialiste en Sauvegarde sociale, développement social et genre et assurer que les approches de participation des acteurs à la base sont mises en œuvre.

III- Principales missions

Le (la) spécialiste aura pour missions de :

- S'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes environnementales du CES de la Banque mondiale applicables au projet ;
- Assurer la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de sauvegarde environnementale dans le cadre des activités du projet ;
- Assurer la diffusion des instruments de sauvegarde environnementale notamment le CGES auprès des intervenants dans la mise en œuvre du projet (agences d'exécution, entreprises, missions de contrôle, municipalités, populations, etc.) Et veiller à l'appropriation des documents de sauvegardes environnementales par les équipes des activités du projet (y compris les consultants), les parties prenantes à ces activités et les bénéficiaires des sous-projets ;
- s'assurer de l'intégration des aspects environnementaux dans l'identification, la conception et la mise en œuvre des activités et des sous-projets y compris l'évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening) des activités et des sous-projets ;
- Contribuer au processus de sélection des sous-traitants/prestataires devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementales et sociales, notamment en évaluant la prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales dans les propositions des soumissionnaires ;
- Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans les documents de sauvegardes environnementales et sociales dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental des activités et des sous-projets
- Veiller à l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres et dans les contrats des entreprises, notamment celles chargées de la réalisation des travaux ;
- S'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier par les entreprises en charge des travaux et de son approbation par la Mission de contrôle ;
- Faire la revue (examiner) et s'assurer de la conformité des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des entreprises et leur adéquation avec le contenu des EIES avant le démarrage des travaux ;

- Suivre et superviser la mise en œuvre des mesures environnementales contenues dans les différents documents de sauvegardes du projet ;
- Réaliser et / ou superviser la surveillance environnementale des travaux afin de s'assurer de l'application des mesures environnementales, d'hygiène, Santé et Sécurité par les entreprises en charge des travaux ;
- Participer à la conception et à la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l'information, etc.) de la base de données du suivi environnemental des activités ;
- Contribuer à l'élaboration des plans de travail, de budget annuel et des plans de passation des marchés en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegardes environnementales et veiller à leur réalisation ;
- Participer à la détermination, à la mesure et à l'évaluation des risques et effets environnementaux pendant toute la durée du projet ;
- Contribuer à la classification des activités et à l'identification de l'instrument de sauvegarde environnementale correspondant ;
- S'assurer de l'intégration des aspects environnementaux, hygiène, santé et sécurité dans la conception et la mise en œuvre des activités et l'identification des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités ;
- Informer, sensibiliser et aider les structures bénéficiaires du projet à mieux prendre en compte les questions environnementales dans les activités du projet ;
- Elaborer, avec le (la) Spécialiste en Sauvegarde sociale, développement social et genre, les rapports périodiques (mensuel, trimestriel et annuel) relatifs aux activités en matière de sauvegardes environnementales du projet, à la performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité, et toute note entrant dans le cadre de sa mission ;
- Contribuer à la mise à jour et au suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP), en intégrant les dimensions environnementales, sociales, sanitaires, sécuritaires et communautaires. Il/elle appuiera la promotion de pratiques agricoles durables et climato-intelligentes en alternative aux intrants chimiques,

veillera à l'intégration de mesures de prévention des risques liés aux pesticides et engrais dans les PGES des sous-projets, et contribuera au renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de gestion sécurisée des intrants agricoles, conformément aux exigences de la NES 3 et de la NES 6.

- Appuyer la mise en place, la mise à jour et le suivi des Systèmes de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) du FGPE et du FODA. Il/elle contribuera au développement d'outils de diligence raisonnable E&S pour le filtrage et la supervision des sous-projets financés par ces intermédiaires financiers, s'assurera du recrutement de personnel E&S qualifié au sein de ces institutions préalablement aux premiers décaissements, et organisera des sessions de renforcement des capacités de leurs équipes sur les exigences du CES de la Banque mondiale. Les résultats de ce suivi seront intégrés dans les rapports périodiques de mise en œuvre du projet
- Contribuer à la production des différents rapports d'avancement du projet afin de s'assurer de la prise en compte effective et correcte des mesures de sauvegardes environnementales ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale, notamment pour le reporting lié aux sauvegardes environnementales ;
- Participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegardes environnementales, sanitaires et sécuritaires) des rapports des missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale ;
- Assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultations du public ;
- Identifier et documenter les bonnes pratiques de sauvegardes environnementales;
- Exécuter toute autre tâche et contribuer à toute autre activité relative aux aspects environnementaux du projet PDACG 2.

IV- Profil du (de la) spécialiste en sauvegarde environnementale

5.1 Formations et expériences

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

- Avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+5) dans le domaine des sciences environnementales (écologie, sciences naturelles, aménagement du territoire, sociologie, géographie, ou autre domaine pertinent de la gestion de l'environnement) ;
- justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans et dans la conduite d'études d'évaluation et de gestion environnementales (préparation d'études d'impact environnemental) ou dans la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale de projets d'infrastructures ou contrôle qualité environnement, hygiène et sécurité)
- Avoir réalisé ou occupé un poste clé dans la réalisation d'au moins trois (03) études d'évaluation et/ou de gestion environnementale (évaluation environnementale et sociale stratégique ; cadre de gestion environnementale et sociale ; étude d'impact environnemental et social ; audits environnementaux ; analyse de risques ; plan de gestion des pestes et pesticides, etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers de la Guinée (dont idéalement la Banque mondiale) ;
- Avoir mis en œuvre ou occupé un poste clé dans la mise en œuvre d'au moins deux (02) plans de gestion environnementale et sociale de projets de développement financés par une institution internationale de développement (dont idéalement la Banque mondiale) et un plan de gestion des pestes et pesticides ;
- Avoir des compétences en élaboration, au suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) et des activités de renforcement de capacités y relatives,
- Avoir une bonne connaissance de la NES 9 du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, de la mise en place, la mise à jour et le suivi des Systèmes de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) des intermédiaires financiers notamment du FGPE, du FODA par exemple.
- Justifier d'expériences pertinentes dans la procédure d'élaboration, du suivi et la de coordination de la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales (CGES, EIES, Audit d'Environnement) de projets ;
- Disposer d'expériences dans la réalisation des consultations publiques ;

- Des formations complémentaires en matière d'évaluation et de gestion environnementales seraient des atouts ;
- Avoir occupé un poste clé dans un ou des bureaux d'études en la matière, serait un atout ;
- Posséder des expériences dans les renforcements de capacités, la formation et la communication sur les questions environnementales,
- Il serait un atout de ; disposer de bonnes expériences dans la procédure de gestion environnementale de sous-projets de développement, notamment les projets financés par la BM et du nouveau cadre environnemental et social de la BM;

5.2 Aptitudes et qualités

Le (la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale à recruter doit :

- Être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegardes environnementales ;
- Pouvoir travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;
- Être organisé(e), rigoureux(se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Avoir de bonnes compétences en communication écrite et orale et une bonne capacité rédactionnelle ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Parler et écrire parfaitement le français. Une connaissance de l'anglais serait un atout.

V- Obligation de l'administration

L'administration remettra au (à la) Spécialiste en Sauvegarde environnementale l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à la disposition dudit spécialiste, les équipements et logiciels nécessaires pour accomplir sa mission.

VI- Lieu et durée de la mission

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable pendant une période maximale égale à la durée du projet et sous-réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances. Il est assorti d'une période d'essai de six (6) mois.

Le poste est basé à Conakry et au sein du Ministère de l'Agriculture avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet en Guinée.

VII- Procédure et méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel (SCI) en application des dispositions du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2025) et plus précisément de la clause 7.36 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

VIII- Dépôt des dossiers

Au siège de l'Unité de Coordination du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) Guinée à Dixinn, immeuble Kalinko, 1^e étage, Cité ministérielle, Commune de Dixinn, au bureau du spécialiste en Passation de marchés. Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Un Curriculum Vitae actualisé et concis ;
- Une lettre de motivation de la candidature (maximum 1 page) démontrant la compréhension du poste et justifiant l'expérience pertinente ou compétences pour l'assumer ;
- Des copies légalisées et certifiées conformes du ou des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation ;
- Des copies des attestations ou certificat de travail ou documents similaires
- Des références d'au moins deux (2) personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contacts.

La date et heure limite de réception des dossiers est le vendredi 31 juillet 2026 à 10h00.

Pour le dépôt de candidature en ligne et demande d'éclaircissement :

- pdacg2026@gmail.com
- Tel. +224 621 56 68 85

N.B :

(i) Tout dépôt de dossier physique de candidature devra impérativement être enregistré sur la fiche de réception des dossiers disponibles au bureau du SPM/PHASAOOC au siège du projet.

(ii) Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les exigences citées ci-dessus sera rejeté.

Seuls des candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entrevues. Pour les soumissions en ligne, prière d'indiquer en objet, le poste pour lequel vous manifestez votre intérêt.